

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/11/2011

Réception par le Prefet : 15/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-3-4

Séance du mercredi 9 novembre 2011

OSTHEIM RD 416 - IMPLANTATION DE TROIS MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention à passer avec la Commune d'OSTHEIM pour le transfert de gestion de trois mâts d'éclairage public implantés le long de la RD 416, hors agglomération de la Commune.
- autorise le Président à signer la présente convention.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions